

# *Le journal de la délégation des Hautes-Alpes*

*N° 1 - Janvier 2022*

Spécial Actions interministérielles



## *Délégation Départementale de l'Action Sociale des Hautes-Alpes*

DDFIP – Immeuble les Cordeliers  
4, Cours Ladoucette – 05000 GAP  
Tel. : 04 92 52 59 35

[actionsociale.05@finances.gouv.fr](mailto:actionsociale.05@finances.gouv.fr)

[Portail de l'action sociale](#)



# FAMILLE ENFANCE

## Le CESU 0/6 ans

Pour faciliter la vie de ses agents, l'état employeur propose une participation aux frais de garde pour les enfants âgés de 0 à 6 ans, via les tickets CESU/garde d'enfant.

### Le dispositif

Il s'agit d'un titre spécial de paiement préfinancé par l'Etat, qui permet de rémunérer les salariés ou organismes à qui vous faites appel, pour la garde de vos enfants âgés de moins de 6 ans (jusqu'à son 6<sup>ème</sup> anniversaire).

Plusieurs modes de garde sont possibles :

- Une structure de garde hors du domicile (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie périscolaire avant et après les heures de classe)
- Un salarié emploi direct (assistante maternelle, garde à domicile, garde occasionnelle, baby-sitting)
- Une entreprise ou une association (prestataire de services ou mandataire agréé)

### Montant de l'aide

Le montant de l'aide est fonction du revenu fiscal de référence de l'année 2018 (avis d'imposition 2019) et du nombre de part du (des) foyer(s) fiscal (aux), des personnes ayant la charge de l'enfant.

Pour les familles vivant en couple, le montant en année pleine, varie entre 200€ et 700€.

Pour les familles monoparentales (parents isolés), l'aide est octroyée sans plafond de ressources pour un montant de 265€, ou avec conditions de ressources, pour un montant compris entre 480€ et 840€.

### Deux formats au choix

- Format papier (valeur des tickets : 5, 10, 15 ou 50€ réunis en carnet ; les tickets sont nominatifs)
- Format dématérialisés (via votre espace bénéficiaire)

## En savoir plus



# VACANCES LOISIRS

## Le chèque-vacance

Proposé par le Ministère chargé de la fonction publique, le chèque-vacance est une prestation d'aide aux loisirs et aux vacances.

Cette prestation est basée sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'employeur pouvant représenter 10 à 30 % du montant épargné (35 % pour les moins de 30 ans).

Le chèque-vacance est valable 2 ans en plus de l'année d'émission ; possibilité d'échange en fin de validité.

Par ailleurs, il est utilisable toute l'année et par toute la famille, pour des dépenses effectuées en France (départements d'outre-mer inclus) et en Europe, dans les secteurs suivants :

- Hébergement
- Voyages et Transport
- Culture et Découverte
- Loisirs sportifs
- Restauration

Deux formats au choix :

- **Classic** (Chèque vacance au format papier)
- **Connect** (Chèque vacance dématérialisés)

Vous souhaitez en savoir plus, faire une simulation ou effectuer une demande, je vous invite à cliquer **ICI**, ou à vous rendre sur le site : **[www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)**

## La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) – Région PACA

Le rôle de la SRIAS est de mettre en œuvre la politique d'action sociale interministérielle, au niveau régional. Elle vient en complément de l'action sociale propre à chaque ministère et s'adresse aux agents de l'Etat de la région PACA, actifs ou retraités.

La SRIAS élabore un plan d'actions régionales, dans la limite des crédits alloués par la Direction Générale de l'Administration et de la fonction publique (DGAFP).

Ce plan vise à proposer des actions dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs, des propositions de séjours aux enfants et adolescents, des journées destinées aux familles.

Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir gratuitement votre carte SRIAS PACA, en adressant votre demande à : **[srias13@ldlv.fr](mailto:srias13@ldlv.fr)**

Cette carte nominative et personnelle, constituera le moyen d'identification auprès des différents partenaires de la SRIAS. Outre les noms et prénoms de l'agent, elle mentionne le code du Ministère d'appartenance de ce dernier (Code 207 pour les agents du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance).

La délégation 05, vous fait suivre régulièrement des informations en provenance de la SRIAS, mais pour ne rien rater de leur actualité, pensez aussi à vous rendre sur leur site : <http://www.srias.paca.gouv.fr/La-SRIAS-PACA>